

#lepl2214 [[LEPL2214 - DRCJ]]

[[Cession et licence des droits]]

Le droit intellectuel est un droit national. Il est octroyé par une loi nationale. Il faut une autorisation dans chaque état où on veut utiliser le droit.

La position dominante est le fait d'être tellement imposant sur le marché qu'on s'en fout de perdre des clients => légal
En revanche l'abus de position dominante est illégal par les règles de la concurrence. Abus de position dominante : - Discrimination - Obliger à acheter un produit inutile (machine) pour acheter un produit utile (logiciel) - Appliquer des prix qui n'ont aucun lien avec la réalité économique locale

Les droits intellectuels permettent de fragmenter les marchés et vendre les produits à des prix différents en fonction des marchés, tout en étant sûr que les produits vendus moins cher sur un marché ne risquent pas d'atterrir dans un autre (tant qu'on abuse pas et qu'on ne fait pas du simple au triple entre 2 continents, exemple Google Canada <-> France)

[[Les droits intellectuels de nos jours]] [[Brevets]] Conditions de la protection : [[Invention]]